

Registre des Décisions du Maire
Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Décision n°2019-D34

Tarifs du Pôle Famille
(ALSH vacances, AL séjours courts, ALSH mercredis, Accueil périscolaire, Accueil péri et post ALSH vacances, Accueil péri et post ALSH mercredis, restauration scolaire)
Tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre
Tarifs de l'espace jeunesse
(Adhésions, séjours et activités)

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014, relative aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal, et notamment, l'alinéa 2° qui permet au Maire de : «fixer, dans la limite de 3000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

DECIDE :

Article 1 :

Les tarifs applicables aux usagers des services communaux du Pôle Famille sont les suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

1°) Tarif à la journée pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en période de vacances scolaires

Quotient familial	Tranche	Chevrolins		Non Chevrolins	
		sans repas	avec repas	sans repas	avec repas
< à 400	A	6,70 €	9,10 €	18,70 €	21,00 €
400 à 599	B	9,05 €	11,15 €		
600 à 799	C	11,00 €	13,30 €		
800 à 999	D	13,00 €	15,35 €		
> ou = à 1 000	E	14,05 €	16,50 €		

2°) Tarif à la journée pour les séjours courts organisés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Quotient familial	Tranche	Chevrolins	Non Chevrolins
< à 400	A	13,90€	36,25 €
400 à 599	B	18,20€	
600 à 799	C	22,50 €	
800 à 999	D	26,85 €	
> ou = à 1 000	E	29,25 €	

3°) Tarif à la demi-journée pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi, en période scolaire

Quotient familial	Tranche	Chevrolins		Non Chevrolins	
		sans repas	avec repas	sans repas	avec repas
< à 400	A	3,35 €	5,70 €	9,25 €	11,60 €
400 à 599	B	4,45 €	6,75 €		
600 à 799	C	5,35 €	7,75 €		
800 à 999	D	6,35 €	8,70 €		
> ou = à 1 000	E	7,05 €	9,25 €		

4°) Tarif horaire pour l'Accueil périscolaire, l'Accueil pré et post ALSH vacances ou l'Accueil pré et post ALSH mercredis

Quotient familial	Tranche	Chevrolins	Non Chevrolins
< à 400	A	2,15 €	3,60 €
400 à 599	B	2,40 €	
600 à 799	C	2,70 €	
800 à 999	D	3,05 €	
> ou = à 1 000	E	3,15 €	

5°) Tarif par repas pour la restauration scolaire :

- . Les usagers fréquentant régulièrement le restaurant scolaire et les usagers le fréquentant occasionnellement s'étant inscrits dans les délais prévus au règlement intérieur bénéficient du tarif «usagers réguliers».
- . Les usagers fréquentant occasionnellement le restaurant scolaire ne s'étant pas inscrits dans les délais prévus au règlement intérieur bénéficient du tarif «usagers occasionnels».

Catégories d'usagers	Usagers réguliers	Usagers occasionnels
Enfant*	3,60 €	4,20 €
Adulte	5,20 €	5,55 €

*Les demandeurs d'emploi bénéficient, sur présentation de leur carte, du tarif «usagers réguliers» quel que soit le mode de fréquentation.

Article 2 :

Les tarifs de base applicables aux usagers de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre, sont les suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

JARDIN MUSICAL		
	Tarif de base	
	Chevrolins	Non Chevrolins
. Eveil 4/5 ans (45mn)	165 €	275 €
. Parcours découverte (30mn) 6 - 7 ans	270 €	385 €

ACTIVITE MUSIQUE		
	Tarif de base	
	Chevrolins	Non Chevrolins
. ENFANTS (- 20 ans)		
* Formation musicale 1ère année (1h) + chant choral (30mn) + Cours instrument (30 mn)	530 €	760 €
* Formation musicale (1h) + Cours d'instrument (30mn) + Atelier pratique collective (1h)	590 €	820 €
* Formation musicale (1h) + Cours instrument (30mn)	490 €	710 €
* Cours d'instrument (30mn) + Atelier pratique collective (1h)	520 €	710 €
* Cours d'instrument seul (30mn) <i>uniquement pour les élèves ayant + de 5 ans de solfège</i>	410 €	550 €
* Atelier pratique collective (1h) uniquement	185 €	225 €
* Djembé pratique collective à partir de 4 pers. inscrites (1h)	240 €	315 €
. ADULTES		
* Cours d'instrument (30mn)	615 €	1 000 €
* Atelier pratique collective (1h) uniquement, à partir de 3 pers. inscrites	405 €	405 €
. ADOS et ADULTES		
* Atelier Groupe vocal (1h30mn), à partir de 8 pers. inscrites	295 €	330 €

ACTIVITE DANSE		
	Tarif de base	
	Chevrolins	Non Chevrolins
. Classique dès 8 ans, Modern jazz de 5 à 10 ans (1h)	165 €	275 €
. Modern jazz de 11 à 16 ans (1h15mn)	220 €	335 €
. Modern Jazz confirmé, à partir de 14 ans (1h30mn)	265 €	405 €

ACTIVITE THEATRE		
	Tarif de base	
	Chevrolins	Non Chevrolins
. Enfants de 8 à 12 ans (1h15mn)	240 €	425 €
. Enfants à partir de 13 ans (1h30mn)	260 €	460 €
Si l'enfant est déjà inscrit en activité musicale, le tarif est de	160 €	

Article 3 :

Les tarifs de base applicables aux usagers de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre sont dégressifs en fonction du quotient familial, par application du coefficient ci-dessous :

Quotient familial	Tranche	Coefficient appliqué
< à 400	A	x 0,50
400 à 599	B	x 0,65
600 à 799	C	x 0,80
800 à 999	D	x 0,95
> ou = à 1 000	E	x 1

Une réduction de 5% sur les tarifs est appliquée à partir de 2 personnes du même foyer inscrites. et de 10% sur les tarifs à partir de 3 personnes du même foyer inscrites.

Article 4 :

Les inscriptions à l'école municipale de musique, de danse et de théâtre sont prises jusqu'au 6 juillet 2019. A compter de cette date toute inscription est définitive sauf déménagement et contre-indication médicale justifiée.

Article 5 :

Les tarifs applicables aux usagers des services communaux du service jeunesse sont les suivants à compter du 1^{er} juin 2019 :

Séjours	QF < à 400	QF 401 à 599	QF 600 à 799	QF 800 à 999	QF > ou = 1000
Séjour passerelle	93 €	108 €	124 €	139 €	154 €
Chantier de jeunes	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Vacances spectaculaires	135 €	158 €	180 €	203 €	225 €
Séjour + 14 ans	164 €	191 €	218 €	248 €	272 €

Afin d'officialiser l'inscription de chaque jeune dans son séjour, nous demandons un acompte de 50 €, déduit par la suite du coût total du séjour

NATURE DE L'ACTIVITE	TARIFS	
Adhésion annuelle (du 1er janvier au 31 décembre de chaque année)	10 € pour les chevrolins	11,50 € pour les non chevrolins
Patinoire	Glisséo Cholet 5 €	Autres 12 €
Urban Soccer	6 €	
Lasergame	Nantes 5 €/partie	St sébastien 14 €/heure
Karting	St sébastien 11 €/10 min	Le Bignon 11 € / 2x10 min
Accrobranche	Le grand défi 16 €	Autres 12 €
Equitation	La Chevrolière 10 € / heure	
Bowling	St Sébastien 3,50 € / partie	
Océanile Noimoutier	19 €	
Cinéma / Le Hangar Nantes / Bubble foot / Lup'hop land	5 €	
Ogliss Park Moutiers les Mauxfaits	28 €	
Zoo	15 €	
Wakeboard / Surf / Paddle / Char à voile	13 € / heure	
Escape Game	15 € / heure	
Moto-cross	Héric 40€ / 2h	
Canoé	11€ / 2h	
Le Hangar Nantes	5 €	
Les Naudières Sautron	11 €	
Piscine	3,50 €	
Escalade indoor	St Sébastien 9 €	
Activité Top Chef	1 €	
Repas	1 à 3 € selon type de repas	
Ateliers manuels avec création personnelles	2 €	

NATURE DE L'ACTIVITE	TARIFS	
Soirée Looksor	3 €	
Lasertag	Le grand défi 14 € / 2 parties	
Légendia Park	19 €	
Atlantic toboggan	17 €	
Puy du Fou	15 €	
Futuroscope	29 €	
Paris Games Week	51 €	
Disneyland Paris	57 €	
Parc Astérix	63 €	
Bubble foot	5 €	
Lud'hop land	5 €	
Paintball	16 €	
Inter espace jeunes	2 € (participation symbolique)	
Autres sorties culturelles & sportives : Il a été convenu que le tarif appliqué serait au coût réel négocié par les associations jeunesse auprès des prestataires des services sollicités.		

Article 6 :

En l'absence de présentation, par l'usager du service public, de document(s) servant au calcul du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué.

Article 7 :

Cette décision annule et remplace les décisions n°2018-D5 du 08/02/2018, n°2018-D18 du 25/05/2018, n°2018-D25 du 31/05/2018, n°2018-D39 du 29/08/2018

Article 8 :

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T. :

- il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

A La Chevrolière, le 21 juin 2019

M. le Maire,



Johann BOBLIN

Accusé de réception en Préfecture:	044-21160018-20190621-DECI2019-34-AV
Date de télétransmission :	28/06/2019
Date de réception Préfecture :	28/06/2019
Date d'affichage :	28/06/2019

Acte à classer

TDECI2019-34

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-28T12-23-47.00 (MI217718602)

Identifiant unique de l'acte :

044-214400418-20190621-TDECI2019-34-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TARIFS DU POLE FAMILLE 2019 2020

Date de décision : 21/06/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Tarifs des services publicsActe : TDECI2019-34 tarifs pôle famille **Multicanal : Non**
2019 2020.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/06/19 à 12:23

Par PATRON Laure

Transmis

Date 28/06/19 à 12:23

Par PATRON Laure

Accusé de réception

Date 28/06/19 à 12:28